

Passer automatiquement assimilé cadre

Par **kenshiro**, le **29/03/2009** à **15:11**

Bonjour à tous,

je travaille depuis 7 ans en tant que technicien d'essai au Niveau V, Echelon 1, et coefficient 305, et je dépend de la convention collective de la métallurgie.

Un collègue m'a dit, mais n'a pas su retrouver le papier, que si on restait 3 ans à ce coefficient, on évoluait automatiquement au coef. supérieur et donc par conséquent, je pourrai passer assimilé cadre.

Tout d'abord est-ce vrai? Et si oui, quelqu'un peut il me fournir l'article de loi ou autre prouvant que ceci est vrai?

Ceci m'intéresserait car les assimilés cadre cotise mieux pour leur retraite, maladie...

Par **Camille**, le **30/03/2009** à **12:01**

Bonjour,

Aucun texte de loi, pas d'autre solution que de plonger dans la ou les CCN pour voir ce qui est écrit.

Voir Légifrance donc.

Par **kenshiro**, le **30/03/2009** à **22:37**

Merci Camille pour ta réponse.